



DEUX-SÈVRES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°79-2021-130

PUBLIÉ LE 20 AOÛT 2021

Sommaire

DDFIP 79 / Stratégie Coordination Maîtrise des Activités

79-2021-09-01-00001 - Délégation générale de signature du comptable,
responsable du Service de Gestion Comptable (SGC) de THOUARS -
1/09/2021 (2 pages)

Page 3

DDFIP 79

79-2021-09-01-00001

Délégation générale de signature du comptable,
responsable du Service de Gestion Comptable
(SGC) de THOUARS - 1/09/2021



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

Thouars, le 01/09/2021

**Direction départementale
des Finances publiques des Deux-Sèvres**
Service de Gestion Comptable de Thouars
4 rue Jules Ferry
cs 81185
79104 Thouars Cedex
Téléphone : 05 49 96 02 15
Courriel : sgc.thouars@dgfip.finances.gouv.fr

Affaire suivie par : JA SERRE de LOURTIOUX
jerome-antoine,serre-de-
lourtioux@dgfip.finances.gouv.fr
Téléphone : 05 49 96 02 15

DÉLÉGATION GÉNÉRALE DE SIGNATURE

Le comptable, responsable du Service de Gestion Comptable (SGC) de THOUARS,

Vu l'article L 622-24 du code de commerce relatif au redressement et à la liquidation judiciaire des entreprises,

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publique,

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publique,

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16

ARRETE

Article 1^{er} : Délégation de signature est donnée à Laetitia CHARBONNEAU, adjointe au comptable chargé du Service de Gestion Comptable de Thouars de THOUARS à l'effet de signer :

1°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement et notamment les actes de poursuite et les déclarations de créances, ainsi que pour ester en justice

2°) tous actes d'administration et de gestion du service

Article 2 : Délégation de signature est donnée à l'effet de :

1°) signer l'ensemble des actes relatifs au recouvrement et notamment les actes de poursuite et les déclarations de créances ;

2°) d'acquiescer tous mandats et d'exiger la remise des titres, quittances et pièces justificatives prescrites par les règlements ;

3°) de recevoir et de payer toutes sommes qui sont ou pourraient être légitimement dues, à quelque titre que ce soit, par tous contribuables, débiteurs ou créanciers des divers services dont la gestion lui est confiée ;

4°) d'opérer à la Direction départementale des Finances publiques les versements aux époques prescrites et en retirer récépissé à talon ;

5°) de donner ou retirer quittance valable de toutes sommes reçues ou payées, de signer récépissés, quittances et décharges, de fournir tous états de situation et toutes autres pièces demandées par l'administration ;

6°) de le représenter auprès des agents de l'administration des Postes pour toute opération ;

7°) de signer les virements de gros montants et / ou urgents, de signer les virements internationaux, de signer les chèques sur le Trésor, de signer les ordres de paiement, de le représenter auprès de la Banque de France ;

Aux agents désignés ci-après

Nom et prénom des agents	Grade
CHARBONNEAU Laetitia	Inspectrice
CHEVALLEREAU Marina	Contrôleuse principale
LEGER Sophie	Contrôleuse
THIOLLET Maryline	Contrôleuse
NOCETTI Corinne	Contrôleuse
MENARD Jean-Baptiste	Contrôleur
CHEVAILLER Nathalie	Contrôleuse
DESPEIGNES Patrick	Contrôleur
AVRIL Franck	Contrôleur
LE BLOND-PETIT Axel-André	Agent
CANAL Angéline	Agente
BOISSIMON Claudine	Agente
HERAULT Myriam	Agente
AUGER Yves	Agent
DESPEIGNES Patrick	Agent
LOISEAU Anita	Agente

8°) de signer les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, aux agents désignés ci-après dans les limites de durée et de montant indiquées dans le tableau ci-dessous :

Nom et prénom des agents	Grade	Durée maximale des délais de paiement	Somme maximale pour laquelle un délai de paiement peut être accordé
CHARBONNEAU Laetitia	Inspectrice	36 mois	10 000,00 €
LEGER Sophie	Contrôleuse	24 mois	5 000,00 €
NOCETTI Corinne	Contrôleuse	24 mois	5 000,00 €
CANAL Angéline	Agente	24 mois	5 000,00 €
AUGER Yves	Agent	24 mois	5 000,00 €
DESPEIGNES Patrick	Contrôleur	24 mois	5 000,00 €
LOISEAU Anita	Agente	24 mois	5 000,00 €
HERAULT Myriam	Agente	24 mois	5 000,00 €
DA COSTA Béatrice	Agente	24 mois	5 000,00 €

Article 3 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département des Deux-Sèvres.

A Thouars le 01^{er} septembre 2021,
Le comptable, responsable du Service de Gestion Comptable de Thouars

Jérôme-Antoine SERRE de LOURTIUOX

